

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 avril 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°4

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUDEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Stationnement sur voirie et parkings en silo - Modification du temps de gratuité sur l'ensemble de la Ville de Tulle à compter du 1^{er} mai 2026

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal et le budget Parkings,
- Vu ses délibérations n°8a et 8b fixant respectivement, pour l'année 2026, les tarifs pour le stationnement payant sur voirie et les tarifs pour le stationnement dans les parkings,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite apporter des modifications au temps de gratuité sur les places, parkings et emplacements situés sur la voirie et sur les parkings Saint Pierre et Péri et ce, à compter du 1^{er} mai 2026,

Après par 29 voix pour et 4 abstentions

1- Approuve les modifications de gratuité sur les places, parkings et emplacements situés sur la voirie et sur les parkings silo suivants et ce, à compter du 1^{er} mai 2026 :

- 2 heures de gratuité :
 - sur le parking du Centre Culturel et Sportif et Conservatoire de Musique et de Danse (haut)
 - sur le parking Victor Hugo
 - sur le parking Souletie
 - sur la place Brigouleix
 - sur la place Gambetta
 - sur la place Smolensk
 - parking Saint Pierre
 - parking Péri

 - une heure de gratuité :
 - sur le reste de la voirie
- 2- Il est précisé cette disposition est valable une fois par jour et par véhicule avec ou sans paiement, sur le premier ticket de la journée. Le ticket doit être pris à la suite immédiate du stationnement du véhicule.
- 3- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.
- 4- **Les écritures comptables** en résultant seront inscrites aux budgets de la Ville et des parkings.
- 5- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,
Laurent MELIN



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 23 AVR. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 23 AVR. 2026

du - 21042026